



Au travail en tout sécurité pendant la crise du Coronavirus : guide générique (version 4) et guides sectoriels



Afin d'aider les entreprises dans la reprise progressive des activités économiques, les partenaires sociaux du Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail, en concertation avec la Cellule stratégique de la ministre de l'Emploi et des experts du SPF Emploi ont rédigé un [guide générique \(PDF, 7.92 Mo\)](#)

Ce guide fournit un cadre avec des mesures qui peuvent être adaptées par les différents secteurs et par chaque employeur à leurs spécificités afin de garantir que les activités puissent reprendre dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles. En attendant d'éventuels guides sectoriels ou protocoles élaborés par les commissions paritaires, les entreprises peuvent déjà se baser sur les principes généraux tels que repris dans le guide générique.

Le SPF Emploi n'est pas responsable du contenu des guides sectoriels ou de protocoles qui sont conclus au sein des commissions paritaires.

L'information et les documents, qui sont ici mis à disposition, ont valeur d'une directive ou d'une recommandation et ne peuvent être considérés comme des informations ou documents qui peuvent engager la responsabilité du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, si les recommandations qui y sont contenues ne sont pas respectées sur le terrain. Ces informations et documents (par ex. guides et protocoles) ne portent pas préjudice aux prescrits légaux et réglementaires en ces matières, qui sont traités et mis en lumière dans ces informations et documents (par ex. guides et protocoles).ⁱ

ⁱ Spf emploi : au travail en toute sécurité pendant la crise du Coronavirus